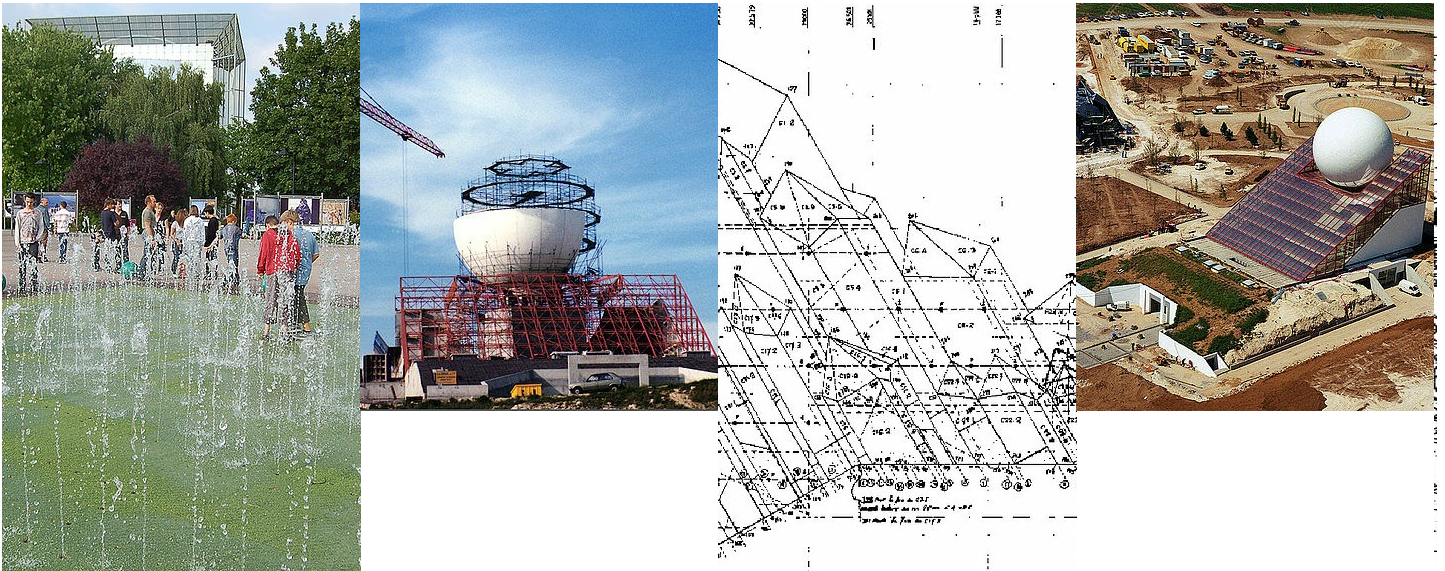


ATTRACTIVITÉ

Le Parc du Futuroscope

Connu par 97% des Français, le Futuroscope est également reconnu dans le monde entier pour la qualité de ses attractions inspirées du monde du cinéma et du numérique. Son rayonnement est tel qu'il est devenu la marque de la Vienne, "Le Pays du Futuroscope"



Fleuron de l'offre touristique de la Vienne, [le Parc du Futuroscope](#) est né de l'idée de René Monory de lier ruralité et innovation, loisirs et technologies, attractivité économique et attractions, il y a 30 ans.

Ainsi, le Futuroscope est aujourd'hui un vaste ensemble qui associe le parc de loisirs, un ensemble hôtelier important et [une technopole](#).

Le Futuroscope, une carte de visite et plus encore



Le Futuroscope a d'abord donné une carte de visite à la Vienne. Il a apporté une notoriété à un département qui n'en avait pas. Il reste un élément puissant de l'attractivité touristique. Le Parc a permis de développer une offre diversifiée de sites, une offre qui donne envie aux touristes de séjourner plus longtemps dans la Vienne. Notre objectif est de générer 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2021.

L'audace a payé, aujourd'hui nous en récoltons les fruits. Nous en semons de nouveaux pour cultiver l'attractivité de nos territoires et le bien-être de nos concitoyens. Le Futuroscope a facilité l'implantation du [5e Center Parcs français](#), lui-même nous permettra de créer une Aréna Futuroscope, sans oublier l'[Historial du Poitou](#)."

Bruno Belin, Président du Département de la Vienne (2017)

Un partenariat public/ privé

Créateur du Parc du Futuroscope, le Département de la Vienne participe au développement du Parc depuis 1986. En 2011, il procède à une cession partielle du capital du parc à un opérateur privé, la [Compagnie des Alpes](#), acteur majeur dans le secteur des loisirs en France (Parc Astérix, Musée Grévin...) qui devient donc le principal actionnaire du Parc.

Actionnaire à 70% depuis 2006, le Département cède alors 40% de ses parts à la Compagnie des Alpes, il reste néanmoins propriétaire des bâtiments dont il perçoit un loyer. Les recettes de cette cession ont permis de consolider de nouveaux projets, comme la création d'un Center Parcs, ainsi que l'investissement pour des actions d'intérêt général dans le département de la Vienne (collèges, économie, très haut débit, infrastructures de communication...).

Le Département assure les investissements annuels du Futuroscope jusque fin 2011. Ces investissements sont intégralement pris en charge par la Société d'exploitation du Futuroscope à partir de 2012.

Imaginé comme un observatoire du futur, le Pavillon de la Cité du numérique est dédié, dès l'origine aux technologies de demain. Il portera donc le nom de "Futuroscope". Son architecture doit créer un choc culturel et esthétique, dans un paysage encore rural, qui se réinventera à chaque nouvelle construction du Parc.

En 2014, la Cité du numérique se pare d'une nouvelle boule mais garde son message initial ; elle devient un second astre lunaire "qui grâce à un scénario dynamique, s'anime et ra des prouesses de l'imagerie scientifique contemporaine dans les domaines de l'observation stellaire..."

En 2015, l'image cédant la place aux sensations, le Pavillon devient l'Arena Fun Xperiences : 1000 m² dédiés aux jeux, au sport et à l'amusement.

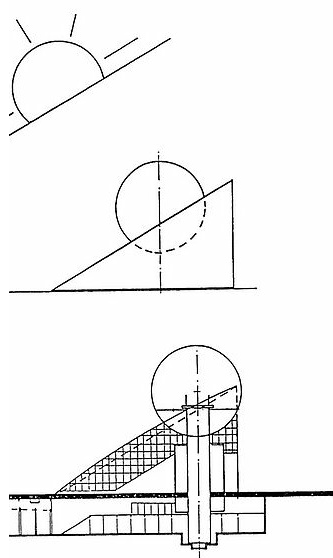
Déconstruite en octobre 2012 pour des raisons de dégradation due au temps, la boule est revenue chapeauter le bâtiment 2 ans plus tard.

Élément constitutif de l'identité du Futuroscope, la boule prolonge depuis 30 ans le message initial du Parc dans le nouveau siècle, celui d'un second astre lunaire, "qui grâce à un scénario dynamique, s'anime et ra des prouesses de l'imagerie scientifique contemporaine dans les domaines de l'observation stellaire..."

Chiffres clés de la nouvelle" boule

- > Poids de la structure métallique primaire : 38 tonnes
- > Surface du parement : 850 m²
- > Coût de l'opération : 700 000 euros HT
- > Acteurs : Cabinet d'architecte Denis Laming, créateur de la nouvelle Boule et architecte historique du Parc, Le Département de la Vienne, propriétaire et financeur de l'opération et le Futuroscope.

Galerie photos



Futuroscope, Vision 2025

Le Département de la Vienne et le Futuroscope ont consolidé leur partenariat avec la mise en place d'un plan de développement ambitieux voté le 3 juillet 2020 par l'Assemblée Départementale.

Ce plan passe par la conception de trois attractions majeures au cœur même du Parc et la création d'une nouvelle zone de tourisme et loisirs, un « Resort » aux portes du Parc, intégrant sur 224 000 m² supplémentaires, deux hôtels thématiques, un restaurant nouvelle génération et un parc aqua-ludique. Objectifs souhaités : une augmentation de la fréquentation (+ 650 000 visites), et du Chiffre d'Affaires (+75%) afin de dépasser les 2,5 millions de visiteurs annuels à l'horizon des 10 prochaines années.

C'est un ambitieux plan d'investissements de 304 millions d'euros qui va voir le jour d'ici 2030, dont 75% sera réalisé d'ici 5 ans. Avec à la clé, la création de 300 emplois directs et 450 emplois indirects et induits dans la Vienne.

Ce projet intègre une démarche environnementale forte, le futur site visant un développement 100% énergie positive.

Le plan de développement s'accompagne d'un nouveau bail donnant une visibilité jusqu'en 2050 et sera porté par la SA du Futuroscope soutenu par ses actionnaires : le Département au travers de la SEM Patrimoniale de la Vienne, la Compagnie des Alpes et la Caisses des Dépôts et Consignations.

Le Futuroscope a été voulu par un homme, René Monory, convaincu que cet équipement d'un genre nouveau assurerait un développement économique et touristique pérenne pour la Vienne.

30 ans, le Parc est toujours à la tête des sites touristiques du département et le 2e Parc à thèmes français. Il sert de référence pour la réalisation de grands projets dans la Vienne : ["Center Parcs Vienne Grand Ouest le domaine du bois aux daims"](#), [l'Historial du Poitou](#), [l'Arena Futuroscope...](#)

1984

Pose de la première pierre du parc du Futuroscope

1987

Ouverture des portes

Le Futuroscope ouvre ses portes au public le 31 mai avec sa première attraction : le Kinémax, le plus grand écran plat d'Europe (600 m²), le Pavillon du Futuroscope (animations et expositions) et une zone de jeux. L'aire de formation et l'aire d'activités technologiques complètent alors le Futuroscope pour constituer la Technopole du Futuroscope.

1990

La fréquentation du Futuroscope atteint 1 million de visiteurs.

Les dix premières années d'exploitation du parc ont été marquées par une croissance vigoureuse de la fréquentation : 2 900 000 visites en 1997. Le Futuroscope est le 2e parc à thèmes et l'un des sites touristiques payants les plus visités en France. Le développement de la fréquentation est essentiellement lié à la politique d'investissement dynamique conduite par le Département. Son succès conforte alors l'Assemblée Départementale dans sa volonté de transférer son exploitation au privé, le Département n'ayant pas vocation à exploiter le site.

Début 2000

Période de la privatisation

Le Département cède la totalité de ses actions à un opérateur privé, au sein de la Société d'Exploitation, tout en restant propriétaire des actifs. La cession connaît un revers dont les raisons sont analysées : la connaissance insuffisante du marché des parcs de loisirs de la part du nouvel opérateur et, surtout, la rupture dans les programmes d'investissement ont déséquilibré le modèle économique qui avait fait le succès du Futuroscope.

2003-2010

Le Département reprend la main

La reprise de l'exploitation par le Département et la création d'une nouvelle Société d'Économie Mixte, permet au Parc de retrouver ses visiteurs et un équilibre économique vertueux. La mise en place d'un programme de modernisation des attractions se traduit par une hausse croissante de la fréquentation.

2011

Le partenariat avec la Compagnie des Alpes

Le 14 janvier 2011, le Département signe officiellement la cession partielle des parts du Futuroscope à la Compagnie des Alpes, 1e opérateur des parcs de loisirs en France.

Les gains de la cession sont alors injectés, d'une part dans la nouvelle Société d'Économie Mixte Patrimoniale (Département de la Vienne, Caisse des Dépôts et Dexia) pour le développement d'immobilier d'entreprises et de tourisme dans la Vienne, d'autre part dans la SAEM du Bois de la Mothe Chandenier dédiée au financement des équipements collectifs du Center Parcs Vienne Grand Ouest.

2020

L'Assemblée Départementale a voté à l'unanimité lors de la Décision Modificative vendredi 3 juillet un cadre juridique sécurisé qui permet au Futuroscope de mettre en place un plan de développement ambitieux.

Ce plan d'investissements de 304 M€ passe par la conception de 3 attractions majeures au cœur du Parc et la création d'une nouvelle zone de tourisme et de loisirs à ses portes, un « Resort » de 224 000 m² intégrant 2 hôtels thématiques, un restaurant nouvelle génération ainsi qu'un parc aqua-ludique.



Pour aller + loin...

À l'occasion de ses 30 ans, le Futuroscope vous invite à revivre en vidéos sa formidable aventure.

[À voir sur sites.ina.fr/futuroscope](https://sites.ina.fr/futuroscope) ↗



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX
☎ 05 49 55 66 00